



D S N A



S N I A

# REAMENAGEMENT DU BRIA & DEMENAGEMENT DE LA SALLE SAR CCTP

## LISTE DES LOTS

- 00 DISPOSITIONS GENERALES
- 01 DEMOLITION/PLOMBERIE/REVETEMENT SOLS ET MURS
- 02 ELECTRICITE – COURANT FORT / FAIBLE
- 03 CLOISON / FAUX PLAFOND / PEINTURE
- 04 MENUISERIES ALUMINIUM
- 05 MENUISERIE BOIS ET MOBILIER SUR MESURE



**David SIOUSARRAM**

Architecte H.M.O.N.P.

38, Lotissement les hauts de Saint-Jean

97170 - PETIT - BOURG

☎ (0690) 12 19 27

✉ [david.siousarram@gmail.com](mailto:david.siousarram@gmail.com)

## **00. DISPOSITIONS GENERALES**

Les quantités sont données à titre indicative. Il appartient à l'entreprise de les vérifier.

### **1.1.1. Contraintes d'exécution**

#### **1.1.1.1. Travail de nuit et week-end**

L'entreprise devra obligatoirement respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du site.

Les horaires d'ouverture et de fermeture sont du lundi au dimanche de 8h00 à 16h00

Aucun travail en horaires exceptionnels ne pourra être entrepris sans accord préalable avec le maître d'ouvrage.

#### **1.1.1.2. Site protégé – Procédure sureté aéroportuaire**

Le site étant **protégé**, les entreprises devront obligatoirement :

- S'enregistrer auprès du responsable de site,
- Transmettre la liste nominative des intervenants,
- Indiquer chaque jour :
  - Les noms des personnels présents,
  - Leur heure d'arrivée,
  - Leur heure de départ.
- Des conditions d'accès avec fourniture de pièces d'identité des ouvriers seront nécessaires pour les travaux de pose de menuiserie aluminium côté piste.

Aucun intervenant non déclaré ne sera admis sur site.

#### **1.1.1.3. Travaux en site occupé**

Les travaux seront réalisés **en site occupé**.

À ce titre, l'entreprise devra :

- S'adapter en permanence au fonctionnement des locaux,
- Organiser le chantier pour limiter l'impact sur l'activité,
- Mettre en place les protections nécessaires,
- Respecter la tranquillité des occupants,
- Éviter les nuisances sonores autant que possible,
- Programmer les phases bruyantes en dehors des périodes sensibles, en concertation avec la MOE.

#### **1.1.1.4. Obligations générales**

L'entreprise devra également :

- Maintenir les circulations libres et sécurisées,
- Tenir les lieux propres en fin de journée,
- Assurer la protection des mobiliers et installations existants,
- Garantir la confidentialité et la discrétion.

### **1.1.2. Planning**

#### **1.1.2.1. Durée prévisionnelle des travaux**

La durée des travaux pour la phase 1 est estimée à :

- 2 mois de préparation de chantier correspondant aux délais nécessaires de fabrication, approvisionnement et commande des matériaux et équipements spécifiques.
- **2 mois** de travaux effectifs sur site.

Toute modification ou adaptation des délais de fabrication devra être communiquée immédiatement à la MOE.

### **1.1.3. Phasage**

#### **1.1.3.1. Phasage des travaux**

Les travaux seront réalisés en **2 phases**. La phase 2 étant une phase de finition :

##### **1.1.3.1.1. Phase 1 – Travaux SDB, WC, Chambre de repos et SAR**

Les travaux de la phase 1 sont les plus importants. Ils débiteront par le cloisonnement afin d'isoler le BRIA. L'entreprise aura assuré l'isolation acoustique du BRIA, afin de garantir la poursuite des activités pendant les travaux dans l'espace de travail du BRIA ;

Les travaux concernent les zones suivantes et seront traitées simultanément :

- Salle de bain (SDB)
- WC
- Chambre de repos
- Salle SAR
- BRIA (sans impacter les installations opérationnelles. Des indications précises seront communiquées par la maîtrise d'ouvrage)

Le BRIA sera libéré du personnel pendant une semaine afin de finaliser certains travaux. Le mobilier devra être protégé pendant cette période.

##### **1.1.3.1.2. Phase 2 – BRIA**

La **Phase 2** concerne principalement les travaux de finitions dans le BRIA selon plan de phasage (page 2016 du dossier plan PRO). Cette phase sera dédiée à la mise en peinture de certaines parois, la dépose de la menuiserie fixe alu (espace détente), le montage du mobilier cafeteria, la pose de prise électrique, et éventuellement la pose du revêtement de sol dans l'espace pilote.

Ces travaux ne pourront débiter :

- Environ 6 à 8 mois après.
- Concerne principalement des travaux mineurs (peinture BRIA, mobilier café.).

### **1.1.4. Délais de fabrication**

Les délais de fabrication et/ou de livraison seront intégrer dans la phase de préparation de chantier. Cela concerne : la fabrication des menuiseries, la commande des stores, des revêtements de sols,..., Dans le cas où les délais seraient supérieurs à 2 mois l'entreprise devra indiquer dans sa proposition le délai d'attente global.

L'entreprise devra au cours du chantier :

- Anticiper la commande,
- Communiquer les dates prévisionnelles de livraison,
- Adapter son planning en conséquence pour éviter tout retard sur le chantier.

### **1.1.5. Documents d'exécution – Plans EXE**

Avant tout démarrage des travaux, l'entreprise devra transmettre à la Maîtrise d'Œuvre, pour validation, l'ensemble des documents d'exécution nécessaires à la bonne compréhension et coordination des ouvrages.

Ces documents comprendront notamment selon les lots :

- plans d'exécution (EXE) ;
- détails de mise en œuvre ;
- synoptiques et schémas de principe ;
- plans de réservations ;
- plans de cheminements et raccordements ;
- fiches techniques des matériels ;
- notices fabricants ;
- calepinages éventuels ;
- plans de cloisonnement et adaptations du plancher technique ;
- implantation des appareillages, luminaires et équipements CFA/CF.

## **1. DEMOLITION/PLOMBERIE/REJETEMENT SOLS ET MURS**

### **1.1. DEMOLITION**

#### **1.1.1. OBJET**

Comprend l'ensemble des travaux de démolition intérieure, de création, modification ou reprise de cloisons, de doublages, ainsi que la réalisation et la reprise des faux plafonds, nécessaires à la restructuration partielle de locaux à usage de bureaux occupés, dans un site protégé.

« Les travaux seront réalisés conformément aux dispositions du **LOT – Dispositions générales** ».

#### **1.1.2. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE – NORMES**

Les travaux seront exécutés conformément :

- Aux DTU en vigueur, notamment :
- NF DTU 25.41 – Ouvrages en plaques de plâtre,
- NF DTU 20.1 – Ouvrages en maçonnerie (pour percements et reprises),
- Aux Avis Techniques et DTA des procédés utilisés (plaques hydrofuges, panneaux de douche, plafonds démontables),
- Aux règles professionnelles du CSTB,
- Aux prescriptions des fabricants,
- Au Code du Travail (sécurité, protections collectives),
- Aux consignes spécifiques du site DGAC.

L'entreprise est réputée connaître l'ensemble de ces documents et **ne pourra se prévaloir d'aucune omission.**

#### **1.1.3. SUJÉTIONS GÉNÉRALES D'EXÉCUTION**

- Travaux réalisés sans interruption d'activité dans les zones adjacentes.
- Mise en place de :
  - Cloisonnements provisoires,
  - Protections acoustiques et anti-poussières,
  - Protections des sols, équipements, réseaux existants.
- Nettoyage quotidien des zones de travail.
- Évacuation systématique des gravats vers filière agréée.
- Tous percements, rebouchages, ragréages et finitions sont compris dans le prix, sans plus-value.

#### **1.1.4. DÉMOLITIONS – DÉPOSES**

##### **1.1.4.1. Principes généraux**

Les démolitions seront réalisées **de manière sélective et soignée**, sans dégradation des ouvrages conservés.

Les supports conservés devront être laissés **propres, sains, plans et prêts à recevoir les ouvrages neufs**.

ATTENTION : Démolition sous protection par cloisonnement provisoire en **film polyane, joint étanches** (adhésif de chantier) autour de la zone démolie.

La protection des équipements de bureau (mobilier et informatique) pourra également être demandé par l'architecte par bâche polyane.

#### 1.1.4.2. Démolition appui béton armé

- Ouverture appui de fenêtre en béton armé y compris **ragréage fini des bords** (encadrement)
- Localisation : rangement (salle SAR)
- Dimension : 110x50

#### 1.1.4.3. Démolition cloison maçonnée

- Ouverture dans cloison existante pour création de porte intérieure (83x204) y/c **ragréage soignée** (renforcement éventuelle).
- Localisation : chambre
- Dimension : suivant dimension porte 83x204

#### 1.1.4.4. Dépose et enlèvement de cloisons existantes

- Dépose soignée des cloisons en place.
- Localisation : SAR, Repos, Pilote
- Quantité : 39,00 m<sup>2</sup>

Incluant :

- Cloison métallique entre Salle de travail et Espace pilote
- Cloison métallique entre Salle de travail et Repos, y compris porte et baie
- Cloison métallique entre Salle de travail et Bureau de la directrice

Ouverture dans cloison placo existante pour création de porte intérieure (93x204) y/c toutes sujétions (renforcement éventuelle).

- Localisation : couloir et salle SAR
- Dimension : suivant dimension porte 93x204

#### 1.1.4.5. Dépose carrelage + faïence + doublage placo existant

Dépose de la faïence périphérique (support béton et placo), y compris le doublage placo intérieur et la colle.

- Localisation : SDB
- Quantité : 9,00 m<sup>2</sup>

Dépose carrelage sol et chape y/c ébavures éventuelles.

- Localisation : SDB
- Quantité : 2.50 m<sup>2</sup>

#### 1.1.4.6. Dépose sol souple + plinthes (option)

Dépose complète du revêtement de sol souple y/c colle par abrasion mécanique et des plinthes.

- Localisation : Chambre, SAR, Pilote

- Quantité : 42,00 m²

#### 1.1.4.7. Dépose équipements sanitaires & cuisinette

- Assises, barres d'appui, douchette, miroir, accessoires divers,
- Meuble de cuisine existant,
- Lavabo (le meuble lavabo sera réutilisé sur site).

#### 1.1.4.8. Dépose portes intérieures

- Localisation : SDB, Chambre, SAR
- Quantité : 3 unités

Important : **La porte de la chambre sera déposée proprement et reposée.**

#### 1.1.4.9. Déménagement mobilier

Déménagement du mobilier dans un bureau voisin (emplacement précisé par le Maître d'Ouvrage / DGAC).

**Certains éléments de mobilier pourront faire l'objet d'une évacuation**, notamment le plateau du poste BRIA ou tout autre élément désigné sur site par le Maître d'Ouvrage.

L'entreprise prendra en charge la dépose, l'évacuation et l'acheminement vers une filière agréée,

## 1.2. PLOMBERIE

### 1.2.1. OBJET

Concerne l'ensemble des **travaux de plomberie sanitaire**, comprenant la **création, modification, adaptation et raccordement** des réseaux d'alimentation en eau froide (EF), eau chaude sanitaire (ECS) et d'évacuation des eaux usées (EU), ainsi que la **fourniture et pose des équipements sanitaires**, dans le cadre de la réhabilitation de locaux à usage de **bureaux occupés**.

« Les travaux seront réalisés conformément aux dispositions du **LOT 00 – Dispositions générales** ».

### 1.2.2. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE – RÉGLEMENTATION

Les installations seront réalisées conformément :

- Aux DTU et normes en vigueur, notamment :
- DTU 60.1 – Plomberie sanitaire pour bâtiments,
- DTU 60.11 – Règles de calcul des installations de plomberie,
- DTU 60.33 – Canalisations en matériaux de synthèse,
- Aux normes NF relatives aux équipements sanitaires,
- Aux Avis Techniques / DTA des produits mis en œuvre,
- Aux prescriptions des fabricants,
- Au Code du Travail (articles relatifs à l'hygiène, à la sécurité et aux installations sanitaires des travailleurs),
- Aux consignes spécifiques du site (DGAC),
- Aux règles de l'art en matière d'acoustique des réseaux en locaux tertiaires.

L'entreprise est réputée avoir pris connaissance des lieux, des réseaux existants et des contraintes d'exploitation.  
**Aucune plus-value ne sera admise** pour méconnaissance des sujétions existantes.

### **1.2.3. SUJÉTIONS GÉNÉRALES D'EXÉCUTION**

#### **1.2.3.1. Conditions de chantier**

- Chantier réalisé en site occupé.
- Maintien impératif de l'alimentation en eau des zones hors travaux.
- Toute coupure devra :
  - Être strictement limitée à la zone concernée,
  - Faire l'objet d'une information préalable à la MOE et au MOA,
  - Être programmée dans les plages autorisées.

#### **1.2.3.2. Protection et propreté**

- Protection des sols, cloisons, faux plafonds et équipements existants.
- Étanchéité des zones de travail (poussières, projections).
- Nettoyage quotidien et nettoyage approfondi en fin de chantier.

#### **1.2.3.3. Coordination inter-lots**

- Coordination étroite avec :
  - Le lot 02 (Electricité).
  - Le lot 03 (cloisons, faux-plafond, peinture),
  - Le lot 05 (Menuiserie bois et mobilier sur mesure),
- Tous les percements, réservations, rebouchages et calfeutrements sont compris dans le présent lot.

### **1.2.4. RÉSEAUX – ALIMENTATION ET ÉVACUATIONS**

#### **1.2.4.1. Principes généraux**

Les réseaux seront réalisés en matériaux **compatibles avec l'existant** (PER, multicouche, cuivre, PVC, fonte ou équivalent après validation MOE).

Les canalisations seront :

- Correctement fixées,
- Accessibles pour entretien lorsque nécessaire,
- Isolées phoniquement dans les zones sensibles (bureaux, repos).
- Les réseaux EU situés sous plancher technique devront être :
  - Solidarisés à la structure,
  - Équipés de manchons acoustiques ou gaines isolantes,
  - Posés avec pente réglementaire.
  - Diamètre EV : 100mm – Diamètre EU : 50mm - pente mini 1 à 2%

#### **1.2.4.2. Alimentation et évacuation – Local WC**

- Création des alimentations EF/EC et des évacuations nécessaires pour :
  - WC,
  - Lavabo.

- Raccordement aux réseaux existants.

#### 1.2.4.3. Alimentation et évacuation – Kitchenette

- Création des réseaux d'alimentation EF/EC et évacuation pour la kitchenette, y compris raccordement au réseau d'eaux usées.

#### 1.2.4.4. Passage des réseaux

- Les évacuations seront réalisées sous le plancher technique existant.
- L'entreprise devra prévoir :
  - Découpe localisée du sol si nécessaire,
  - Traversée des murs extérieurs et intérieurs pour acheminer les réseaux,
  - Remise en état soignée après travaux.
- Les réseaux situés dans le plancher technique seront :
  - Fixés mécaniquement sur la structure,
  - Isolés phoniquement par un isolant adapté (gainage acoustique ou équivalent).
  - Passages béton rebouchés au mortier

### 1.2.5. Fourniture et Pose – Équipements sanitaires

#### 1.2.5.1. Pack WC complet

- Fourniture et pose d'un pack WC complet (cuvette, réservoir, abattant, robinet d'arrêt),
- Raccordement au réseau d'évacuation sous plancher technique vers l'assainissement extérieur.
- Distance de raccordement : environ 9m (jusqu'au regard).

#### 1.2.5.2. Lave-mains

- Fourniture et pose d'un meuble lave-mains d'angle avec robinetterie, siphon et accessoires.

#### 1.2.5.3. Meuble lavabo + robinetterie

- Fourniture et pose d'un meuble lavabo PVC (ou matériau imperméable) avec 1 tiroir (80x45) suspendu complet, avec robinetterie mitigeur, siphon, évacuation et fixations.

#### 1.2.5.4. Douche – Salle d'eau

- Fourniture et pose d'une douche à l'italienne 70 × 120 cm, incluant :
  - Siphon,
  - Sortie d'évacuation,
  - Traitement acoustique si nécessaire.
- Fourniture et pose d'une douchette EF/EC avec robinetterie mitigeur.

La coordination avec le **lot carrelage** pour l'intégration dans le SPEC et les pentes est **obligatoire**.

#### **1.2.5.5. Patère inox 304 - 3 suspentes**

Fourniture et pose d'une patère de douche en inox fixé au mur dans renfort derrière placo. Finition brossée ou chromée. Charge 3kg minimum. Implantation à valider avec l'architecte.

Ht : 1.60m

#### **1.2.5.6. Miroir**

Fourniture et pose d'un miroir 60x80cm

Partie basse du miroir  $\leq 1,05$  m du sol

#### **1.2.6. ESSAIS – MISE EN SERVICE**

L'entreprise devra réaliser :

- Essais de pression sur les réseaux EF/ECS,
- Essais d'écoulement EU,
- Vérification absence de fuites,
- Réglage des équipements,
- Remise en service complète des installations.

Un procès-verbal de bon fonctionnement pourra être exigé par la MOE.

#### **1.2.7. DOCUMENTS À FOURNIR – DOE**

À la réception, l'entreprise remettra :

- Fiches techniques des équipements,
- Notices fabricants,
- Plans de principe ou schémas simplifiés des réseaux modifiés,
- Garanties et attestations de conformité.

### ***1.3. REKETEMENTS DES SOLS ET MURS***

#### **1.3.1. OBJET**

Comprend l'ensemble des prestations relatives à la **préparation des supports**, la fourniture et pose de **revêtements de sols et murs**, incluant **carrelage, faïence, sols souples**, la mise en œuvre des systèmes d'étanchéité sous carrelage (SPEC) en locaux humides, ainsi que le remplacement ponctuel de **dalles de plancher technique**, dans des locaux à usage de bureaux occupés.

« Les travaux seront réalisés conformément aux dispositions du **LOT 00 – Dispositions générales** ».

#### **1.3.2. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE – NORMES ET RÈGLES DE L'ART**

Les travaux seront exécutés conformément :

- NF DTU 52.1 – Revêtements muraux scellés (faïences),
- NF DTU 52.2 – Pose collée des revêtements céramiques et assimilés,

- NF DTU 53.2 – Revêtements de sol PVC collés,
- CPT / Cahiers CSTB relatifs aux SPEC (Systèmes de Protection à l'Eau sous Carrelage),
- Normes NF EN applicables aux revêtements PVC (classement d'usage, résistance à l'usure),
- Avis Techniques et prescriptions fabricants des colles, mortiers, primaires et systèmes d'étanchéité,
- Code du Travail (sécurité, conditions d'hygiène en locaux de travail),
- Prescriptions spécifiques du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Œuvre.

Les locaux seront classés conformément au **Cahier CSTB 3567\_V2 – Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois**.

Le classement retenu pour l'opération est le suivant :

- Salle d'eau (hors zone douche) : **EB+ privatif**
- Zone de douche : **EB+c**
- WC : **EB**
- Kitchenette : **EB**

En conséquence :

- Les parois situées en zone **EB+c** recevront obligatoirement un **Système de Protection à l'Eau sous Carrelage (SPEC)** conforme aux Avis Techniques en vigueur,
- Les supports devront être compatibles avec ce classement (panneaux type ciment ou équivalent en zone douche),
- Les plaques de plâtre hydrofuges type H1 sont autorisées uniquement en zones EB+ hors projection directe,
- Les traitements des points singuliers (angles, traversées, pieds de cloison, raccords sol/mur) seront réalisés conformément aux prescriptions CSTB et aux Avis Techniques des systèmes utilisés.
- Aucune mise en œuvre non conforme à ce classement ne sera acceptée.

L'entreprise est réputée avoir pris connaissance :

- Des supports existants,
- De leur état réel,
- Des contraintes d'exploitation du site.

Aucune plus-value ne sera admise pour défaut d'analyse préalable.

### **1.3.3. SUJÉTIONS GÉNÉRALES D'EXÉCUTION**

#### **1.3.3.1. Conditions de chantier**

- Travaux réalisés en **site occupé**.
- Protection complète des zones adjacentes :
  - Sols conservés,
  - Cloisons,
  - Menuiseries,
  - Équipements.

- Limitation des nuisances (bruit, poussière, odeurs).
- Nettoyage **quotidien** des zones de travail.

#### 1.3.3.2. Coordination inter-lots

- Coordination obligatoire avec :
  - Le lot 02 (Electricité).
  - Le lot 03 (cloisons, faux-plafond, peinture),
  - Le lot 05 (Menuiserie bois et mobilier sur mesure),
- Tous les percements, réservations, rebouchages et raccords sont compris dans le présent lot.

### 1.3.4. PREPARATION DES SUPPORTS

#### 1.3.4.1. Principes généraux

Avant toute pose, l'entreprise devra :

- Vérifier la planéité, la cohésion et la propreté des supports,
- Signaler immédiatement à la MOE toute non-conformité,
- Procéder aux reprises nécessaires.

Les supports devront être :

- Propres,
- Secs,
- Sains,
- Dépoussiérés,
- Compatibles avec les produits de collage.

#### 1.3.4.2. Préparation sols

- Grattage et élimination complète des résidus de colle,
- Ponçage ou décapage mécanique si nécessaire,
- Rebouchage des défauts ponctuels,
- **Ragréage autolissant** adapté au revêtement (épaisseur selon état du support),
- Contrôle de la planéité avant pose.

#### 1.3.4.3. Préparation murs

- Dépose des résidus de colle et poussières,
- Rebouchage et dressage localisé,
- Application d'un primaire d'accrochage si prescrit par le fabricant.

### 1.3.5. CARRELAGE – sol salle de bain

#### 1.3.5.1. Fourniture et Pose – Carrelage antidérapant

Fourniture et pose d'un **carrelage anti-dérapant**, spécial zone humide ; type et gamme définis par le Maître d'Ouvrage comprenant :

- Préparation du support,
- Chape éventuelle
- Collage en plein,
- Joints hydrofuges,
- Finitions périphériques soigneuses.

Localisation : **SDB**

Quantité : **2.50 m²**

### **1.3.6. DOUCHE ITALIENNE**

#### **1.3.6.1. Fourniture et Pose – Revêtement de douche**

Fourniture et pose d'un **carrelage anti-dérappant type « petit caillou gris »**, spécial zone humide, type et gamme définis par le Maître d'Ouvrage comprenant :

- Pentes adaptées vers la bonde,
- Coupes précises,
- Joints hydrofuges.

Localisation : **SDB**

Quantité : **1.00 m²**

### **1.3.7. ÉTANCHEITE – SPEC (Système de Protection à l'Eau sous Carrelage)**

#### **1.3.7.1. Fourniture et Pose – Étanchéité sous carrelage**

- Zone de douche= EB+c
- Mise en œuvre d'un SPEC conformément au DTU 52.2 et aux Avis Techniques en vigueur, comprenant :
  - Primaire d'accrochage adapté au support,
  - Résine ou membrane liquide d'étanchéité,
  - Bandes d'angle et renforts aux points singuliers (angles, passages de tuyaux, relevés),
  - Application en deux passes croisées,
  - Séchage selon préconisation fabricant.
- Hauteurs d'application :
  - 1.80 m mini. sur les parois verticales de la zone douche,
  - 1,00 m minimum sur les parois hors zone douche (ou plus selon choix du Maître d'Ouvrage),
  - Remontée obligatoire au droit des angles sol/mur.

Localisation : **SDB** – zones soumises à l'eau de ruissellement

Quantité : **suivant plan**

### **1.3.8. FAIENCE MURALE**

#### **1.3.8.1. Fourniture et Pose – Faïence murale format 30 × 60 cm**

Fourniture et pose d'une faïence murale **format 30 × 60 cm**, conformément au DTU 52.1 & 52.2 comprenant :

- Calepinage soigné,
- Coupes nettes et régulières,
- Joints hydrofuges,
- Nivellement et alignement selon règles de l'art.

### 1.3.8.2. Accessoires – Baguettes d'angle

- Fourniture et pose de **baguettes d'angle** PVC,
- Conforme au choix du Maître d'Ouvrage.

Localisation : **SDB**

Quantité : 4 ml

### 1.3.9. SOLS SOUPLES (option)

#### 1.3.9.1. Préparation des supports – Sols souples existants

La préparation complète des supports conformément au DTU 53.2 comprendra :

- Le grattage et l'élimination des résidus de colle,
- Le ponçage ou décapage mécanique si nécessaire,
- La remise en état du support (rebouchages locaux, réparations),
- La réalisation d'un ragréage autolissant adapté au nouveau revêtement,
- Le contrôle de la planéité et de la cohésion du support avant pose.

#### 1.3.9.2. Sol souple

Fourniture et pose d'un **revêtement de sol souple** (type et gamme définis par le Maître d'Ouvrage), avec :

- Encollage en plein,
- Marouflage et traitement des joints,
- Raccordements soignés aux seuils et menuiseries.

Localisation : **Chambre, BRIA, SAR**

Quantité : **43.00m²**

### 1.3.10. PLINTHES ET FINITIONS

#### 1.3.10.1. Plinthe MDF

Fourniture et **pose de plinthes MDF** blanches prêtes à peindre 15X100mm (qualité supérieur) destinées aux locaux de bureaux.

- Profil : droit ou très légèrement arrondi en partie supérieur
- Finition : prépeint blanc usine, prête à peindre
- Compatibilité : avec revêtement de sol souple (PVC, LVT ou similaire)

Localisation : **toutes cloisons et sols nouvellement posés**

Quantité : **suivant plans**

### 1.3.10.2. Baguettes de finition (raccords sols)

Fourniture et pose de baguette de finition pour seuils large et raccords.

- Matériau : aluminium anodisé ou aluminium brut qualité bâtiment,
- Profil : droit ou légèrement chanfreiné, capacité à couvrir les différences minimales de niveau,
- Largeur visible : 20 à 110 mm selon contexte,
- Épaisseur : profil standard (2 à 4 mm),
- Couleur : aluminium naturel ou anodisé (à définir),
- Résistance : adaptée aux locaux à usage tertiaire (passage moyen à fort),
- Fixation : clip, vis, ou colle-mastic selon support et type de profil,
- Compatibilité avec :
  - Revêtement PVC et LVT,
  - Carrelage collé,
  - Parquet/stratifié flottant,
  - Ragraage sous-jacent.

Localisation : jonctions sol souple / autres revêtements.

Quantité : 17 ml

Dans le cas d'un **raccord de seuil** présentant une **largeur importante**, une **peinture de sol** de type époxy bi composant, ou équivalent, pourra être appliquée. Le support devra faire l'objet d'un ragraage préalable afin d'obtenir une surface parfaitement plane et lisse, conforme aux prescriptions techniques du fabricant de la peinture de sol.

Ce choix devra être validé par l'architecte.

Couleur : au choix de l'architecte.

## **2. ELECTRICITE – COURANT FORT / FAIBLE**

### **2.1.1. OBJET DU LOT**

Le présent lot comprend l'ensemble des travaux nécessaires à la création, modification, adaptation et remise en conformité des installations électriques, en courants forts et courants faibles, incluant :

- L'alimentation électrique des locaux concernés,
- L'éclairage intérieur,
- Les appareillages (prises, interrupteurs),
- Les alimentations spécifiques (VMC, équipements),
- Les réseaux de communication (RJ45),
- Les installations temporaires nécessaires au maintien de la continuité de service du BRIA pendant les travaux si besoin.
- Le système de contrôle d'accès du SAR

« Les travaux seront réalisés conformément aux dispositions du **LOT 00 – Dispositions générales** ».

### **2.1.2. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE – RÉGLEMENTATION**

Les installations devront être réalisées conformément :

- À la norme NF C 15-100 (installations électriques basse tension – locaux tertiaires),
- Aux guides d'application UTE en vigueur,
- Aux prescriptions des fabricants des matériels installés,
- Au Code du Travail (articles relatifs aux installations électriques et à la protection des travailleurs),
- Aux règles de l'art et bonnes pratiques professionnelles,
- Aux consignes spécifiques du site protégé DGAC,
- Aux prescriptions de la Maîtrise d'Œuvre.

L'entreprise est réputée avoir pris connaissance :

- Des installations existantes,
- Des contraintes d'exploitation,
- Des impératifs de continuité de service.

Aucune plus-value ne sera admise pour omission ou défaut d'analyse.

### **2.1.3. SUJETIONS GENERALES D'EXECUTION**

#### **2.1.3.1. Continuité de service**

- La continuité d'alimentation électrique de la zone BRIA ainsi que de l'ensemble des locaux ne faisant pas l'objet des travaux devra être assurée sans aucune interruption.
- L'alimentation et la gestion des équipements informatiques de la zone BRIA (ordinateurs, imprimantes, etc.) seront assurées directement par les équipes internes de la DGAC.

### **2.1.3.2. Périmètre des travaux de l'entreprise**

L'entreprise titulaire du présent lot aura à sa charge l'ensemble des installations et équipements électriques des équipements dit « domestiques » : repos, salle d'eau, WC, chambre, BRIA et SAR. Elle ne devra pas toucher aux réseaux et équipements dit « opérationnel ». En cas de doute sur la nature d'un équipement ou d'un réseau, l'entreprise devra obligatoirement obtenir une validation préalable du Maître d'Ouvrage ou de la Maîtrise d'Œuvre avant toute intervention.

Dans les pièces BRIA et SAR, l'entreprise interviendra uniquement sur les équipements suivants, conformément aux plans :

- Interrupteurs,
- Luminaires,
- Certaines prises de courant « domestiques »,
- Certaines prises RJ45 « domestiques ».

### **2.1.3.3. Gestion des coupures électriques**

Les coupures d'alimentation électriques ou réseaux devront être strictement limitées à la zone de travaux.

L'entreprise devra procéder à :

- Un repérage exhaustif des circuits existants,
- L'isolement des alimentations des zones de travaux, afin de garantir le maintien en service des autres zones du site.

Toute coupure impactant un secteur extérieur au périmètre de travaux est interdite, sauf demande écrite préalable et accord du Maître d'Ouvrage et des services de l'exploitation DGAC.

### **2.1.4. DEPOSES – Installations existantes**

Démolition et enlèvement câblage, goulottes, équipements, luminaires, interrupteurs

- Localisation : ens. Locaux si nécessaire
- Q : FFT unité

### **2.1.5. RÉSEAUX D'ALIMENTATION**

#### **2.1.5.1. Réseau électrique « domestique »**

Adaptation du réseau de mise à la terre sous plancher technique Sous le plancher technique existe un réseau de tresses plates en cuivre étamé 5 mm<sup>2</sup> fixé sur dalle béton.

Dans le cadre du nouveau cloisonnement, l'entreprise devra procéder à l'adaptation de ce réseau comprenant notamment :

- la dépose partielle si nécessaire ;
- la découpe et le rétrécissement localisé du réseau au droit des nouvelles cloisons ;
- la repose, le maintien et la refixation des tresses ;
- la reconstitution de la continuité électrique et équipotentielle du réseau existant ;
- toutes sujétions de raccordement, fixation et protection nécessaires.

Les travaux devront être réalisés sans impact sur les équipements et réseaux opérationnels existants. La continuité de terre devra être conservée pendant et après intervention.

#### **2.1.5.2. Réseau électrique « domestique »**

L'entreprise interviendra uniquement sur le **réseau électrique dit « DOMESTIQUE »**. Il ne **devra en aucun cas coupé le réseau électrique** dit « OPERATIONNEL » correspondant au réseau des équipements fonctionnels du BRIA (ordinateur,).

Ce réseau « domestique » comprendra notamment :

- Alimentation du poste informatique agent,
- Éclairage,
- PC et PCO,
- RJ45,
- Protections différentielles et disjoncteurs adaptés au besoin.

Ce réseau devra être sécurisé et conforme à la NF C 15-100,

#### **2.1.6. ÉCLAIRAGE – LUMINAIRES**

##### **2.1.6.1. Principes généraux**

- Luminaires LED **230 V**, classe II.
- Éclairage conforme aux recommandations pour locaux tertiaires.
- Fixations solides et durables.

##### **2.1.6.2. L1 - dalle LED encastré (chambre)**

Fourniture et pose d'un **plafonnier LED encastré type dalle lumineuse pour plafond modulaire**, dimensions **600 × 600 mm**, destiné à l'éclairage général de la chambre.

**Caractéristiques techniques minimales :**

- Source LED intégrée,
- Température de couleur 3000 K (blanc chaud), adaptée aux espaces de repos,
- Flux lumineux minimum 3000 à 3500 lm,
- Puissance indicative 30 à 40 W,

Type Philips CoreLine Panel RC132V Gen6 600×600 LED Panel ou équivalents.

##### **Mise en œuvre**

Pose encastrée dans plafond en plaques de plâtre ou plafond modulaire 600 × 600. L'entreprise devra assurer la compatibilité avec l'ossature du plafond et la fixation réglementaire du luminaire.

##### **2.1.6.3. L2 - dalle LED encastré (extension BRIA et SAR)**

Fourniture et pose **plafonnier LED en continuité du réseau existant et remplacement d'une partie de l'existant** encastré type dalle lumineuse pour plafond modulaire, dimensions **600 × 600 mm**, destiné à l'éclairage général de l'extension du BRIA (ex-espace pilote).

**Caractéristiques techniques minimales :**

- Source LED intégrée,
- Température de couleur 4000 K (blanc neutre), adaptée aux espaces de travail,
- Diffuseur opalin anti-éblouissement
- Flux lumineux minimum 3500 lm,
- Puissance indicative 36 W,

Type Philips CoreLine Panel RC132V Gen6 600×600 LED Panel ou équivalents.

#### **Mise en œuvre**

Pose encastrée dans plafond en plaques de plâtre ou plafond modulaire 600 × 1200. L'entreprise devra assurer la compatibilité avec l'ossature du plafond et la fixation réglementaire du luminaire.

#### **2.1.6.4. L3 – applique murale (chambre, wc et repos)**

Applique murale à **éclairage indirect orienté vers le plafond**, type demi-coque en plâtre ou aluminium laqué blanc.

Source LED **4000 K**, puissance env. **10 W à 15W**, flux lumineux **800 à 1000 lm**, alimentation **230 V**, fixation murale.

Luminaire de type **applique indirecte administrative simple ou équivalent**.

#### **Caractéristiques techniques minimales :**

- Source LED intégrée,
- Température de couleur 3000 K (blanc chaud), adaptée aux espaces de repos,
- Diffuseur opalin anti-éblouissement
- Indice de protection : IP44 (adapté WC / sanitaires)
- Flux lumineux minimum 800 lumen,
- Puissance indicative 10 à 15 W,
- Hauteur : 1.80m à 2.00m du sol

Type applique Lindby Cassian ou équivalents.

#### **2.1.6.5. L4 – applique murale LED (S-d-B)**

Applique murale LED étanche à **éclairage indirect orienté vers le plafond**, corps en polycarbonate blanc.

#### **Caractéristiques techniques minimales :**

- Température de couleur **3000 K (blanc chaud)**, adaptée aux espaces de repos,
- Diffuseur opalin anti-éblouissement
- Indice de protection : IP65 mini
- Hauteur : 1.80m à 2.00m du sol

Type applique Lindby Cassian ou équivalents.

#### **2.1.6.6. L5 – applique miroir LED étanche (S-d-B)**

Applique mural LED étanche pour miroir

Caractéristiques adaptées :

- IP65 minimum

- Température : **4000 K**
- Puissance : 10 à 15 W
- Flux : 900 à 1500 lm
- Diffuseur opalin anti-éblouissement
- Alimentation 230 V ou 12 V TBTS avec transformateur

Type Philips Philips fit LED applique ou équivalents.

#### **2.1.6.7. L6 – Downlight LED dimmable**

Plafonnier Downlight LED encastré Ø 200 mm, puissance env. **20 W**, flux lumineux  $\geq$  **2200 lm**, température **4000 K (blanc neutre)**,  $UGR \leq 19$ ,  $IRC \geq 80$ , alimentation **230 V**,

- Version dimmable,

Type Philips CoreLine DN142B ou équivalent

#### **2.1.6.8. L7 – Downlight LED**

Plafonnier Downlight LED encastré Ø 200 mm, puissance env. **20 W**, flux lumineux  $\geq$  **2200 lm**, température **4000 K (blanc neutre)**,  $UGR \leq 19$ ,  $IRC \geq 80$ , alimentation **230 V**,

Type Philips CoreLine DN142B ou équivalent

#### **2.1.6.9. Commandes**

- Fourniture et pose des interrupteurs :
  - Simples,
  - Va-et-vient,
  - À variateur
  - Commandes existantes modifiées si nécessaire.
- Appareillages de gamme tertiaire, coloris au choix du MOA.

### **2.1.7. APPAREILLAGES – PRISES – ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES**

Les équipements courant fort et courant faible, comprenant les prises de courant normal (PC), prises de courant ondulé (PCO) et prises RJ45, seront installés **en encastré dans la salle SAR, et dans la salle de repos.**

Au droit du **bureau des agents** de la salle BRIA, ces équipements seront disposés **en goulotte apparente en partie basse**, intégrant les alimentations courant fort et les prises RJ45. Prises de courant

#### **2.1.7.1. Prise de courant PC et PCO**

- Création et adaptation de prises selon plans.

#### **2.1.7.2. Réseaux de communication**

- Création ou adaptation de **prises RJ45** :
  - Raccordement à la baie de brassage existante,
  - Repérage et tests de continuité.

**Localisation principale** : bureau agent BRIA et salle SAR

### **2.1.8. CONTROLE D'ACCES SUR PORTE NEUVE**

Fourniture, pose, raccordement et mise en service d'un dispositif de contrôle d'accès sur porte neuve avec report et intégration au système de gestion centralisé ALWIN / ALCEA existant.

La prestation comprendra notamment :

- lecteur de badge ;
- ventouse électromagnétique 300kgs compatible EI30 en applique adaptée à la porte ;
- Boitier bris de glace.
- bouton poussoir de sortie ;
- alimentation, interfaces et modules nécessaires au raccordement sur la centrale existante ;
- câblages courant faible ;
- raccordements, essais et mise en service.

Le système devra permettre :

- le contrôle d'accès par badge côté entrée ;
- la libération de la porte côté sortie par bouton poussoir ;
- le report d'état et l'intégration fonctionnelle à la centrale de contrôle d'accès existante.

Aucune fourniture de badges utilisateurs ni création d'une nouvelle centrale de contrôle d'accès n'est prévue au présent lot.

Les lecteurs seront implantés à une hauteur d'environ 1,20 m et adaptés à un usage tertiaire.

L'entreprise devra programmer les badges et les accès et effectuer les essais et la mise en service complète.

Les dispositifs devront garantir :

- Déverrouillage automatique en cas de coupure de courant,
- Ouverture libre depuis l'intérieur,
- Compatibilité avec les exigences de sécurité du site.

Le système ne devra en aucun cas compromettre l'évacuation des occupants.

**Localisation principale :** salle SAR

### **2.1.9. VENTILATION – Alimentation VMC**

- Alimentation VMC pour WC et Salle de bain
  - Comportant câblage, protection, raccordement.
  - Fourniture et pose VMC : modèle identique à l'existant ou de même gamme/performance si le modèle n'existe plus.
  - Vérification du fonctionnement et du débit.
  - Installation / raccordement sur réseau existant

### **2.1.10. CHEMINEMENTS – MISE EN ŒUVRE**

- Cheminement des câbles :
  - En cloisons et faux plafonds si possible,
  - En gaines ICTA,
  - Ou en goulottes/moultures lorsque nécessaire.
- Pose soignée, sans désordre visuel.

- Aucun câble apparent non protégé.

#### **2.1.11. ESSAIS – CONTRÔLES – RÉCEPTION**

Avant réception, l'entreprise devra :

- Effectuer les essais de fonctionnement,
- Vérifier les protections,
- Contrôler la continuité des réseaux CF/CFA,
- Remettre les installations en service définitif.

#### **2.1.12. DOCUMENTS À FOURNIR – DOE**

À la réception, l'entreprise remettra :

- Plans de principe ou schémas unifilaires mis à jour,
- Fiches techniques des luminaires et appareillages,
- Notices fabricants,
- Attestations de conformité,
- Repérage définitif des circuits.

### **3. CLOISON / FAUX PLAFOND / PEINTURE**

#### **1.1. CLOISON / FAUX PLAFOND**

##### **3.1.1. OBJET**

Le présent chapitre concerne l'ensemble des travaux de cloisons, doublages, renforts, adaptations et faux plafonds nécessaires au réaménagement du BRIA et au déménagement de la salle SAR.

Les prestations comprennent notamment :

- - la création de cloisons de distribution sur ossature métallique ;
- - les doublages en plaques de plâtre, plaques hydrofuges et panneaux adaptés aux locaux humides ;
- - les cloisons mixtes plaques de plâtre / fibres-gypse au droit du plancher technique ;
- - les renforts nécessaires à la fixation des équipements et à l'adaptation du plancher technique ;
- - les raccords, reprises et adaptations sur ouvrages existants ;
- - la fourniture et la pose de faux plafonds suspendus modulaires ;
- - le remplacement ponctuel de dalles de faux plafond existantes ;
- - toutes sujétions de finition, de coordination et de parfait achèvement.

Les travaux seront réalisés conformément aux dispositions générales du présent CCTP et aux contraintes spécifiques du site DGAC, notamment en site occupé et protégé.

##### **3.1.2. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE – NORMES**

Les travaux seront exécutés conformément aux textes, normes et règles professionnelles en vigueur, notamment :

- - NF DTU 25.41 – Ouvrages en plaques de plâtre ;
- - NF DTU 25.42 – Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs ;
- - NF DTU 58.1 – Plafonds suspendus modulaires ;
- - Avis Techniques, DTA et prescriptions des fabricants pour les systèmes de cloisons, plaques, panneaux hydrofuges, fibres-gypse et plafonds ;
- - règles professionnelles applicables aux ouvrages en plaques de plâtre, plafonds et doublages ;
- - prescriptions relatives aux locaux humides, notamment pour les supports destinés à recevoir un SPEC et un revêtement carrelé ;
- - Code du Travail, notamment pour les interventions en site occupé ;
- - consignes particulières du site protégé DGAC ;
- - prescriptions de la Maîtrise d'Œuvre.

L'entreprise est réputée avoir pris connaissance des lieux, des supports existants, des contraintes du plancher technique, des réseaux présents et des impératifs de continuité d'exploitation. Aucune plus-value ne sera admise pour omission, défaut de reconnaissance ou mauvaise appréciation des contraintes existantes.

##### **3.1.3. SUJÉTIONS GÉNÉRALES D'EXÉCUTION**

Les travaux seront réalisés en site occupé, avec maintien de l'activité des locaux voisins.

L'entreprise devra notamment :

- Protéger les sols, parois, menuiseries, mobiliers, équipements et réseaux existants ;
- Limiter les nuisances sonores, poussières et vibrations ;
- Mettre en place les protections provisoires nécessaires ;
- Assurer le nettoyage quotidien des zones d'intervention ;
- Maintenir les circulations libres et sécurisées ;
- Coordonner ses interventions avec les lots plomberie, électricité, revêtements de sols et murs, menuiserie bois et peinture ;
- Prévoir tous percements, découpes, réservations, rebouchages, raccords et adaptations nécessaires ;
- Assurer la parfaite planéité, stabilité, verticalité et finition des ouvrages ;
- Intégrer tous renforts nécessaires à la fixation des portes, équipements, mobiliers, accessoires, cornières et éléments techniques ;
- Conserver l'accessibilité aux réseaux techniques lorsque cela est nécessaire ;
- Respecter le phasage général de l'opération.

Tous les ouvrages devront être livrés propres, stables, plans, parfaitement finis et prêts à recevoir les finitions prévues.

#### **3.1.4. Cloison & doublage**

La mise en œuvre sera conforme aux prescriptions du **NF DTU 25.41**, aux recommandations des fabricants et aux règles professionnelles en vigueur.

##### **3.1.4.1. Cloisons de distribution sur ossature métallique – Cloison mixte plaques de plâtre / fibres-gypse**

###### **3.1.4.1.1. Généralités**

Les cloisons de distribution seront réalisées sur **ossature métallique galvanisée type système Placostil ou techniquement équivalent**, constituée de rails et montants **M70**.

Les rails seront fixés en tête et en pied par moyens appropriés sur les supports existants, avec interposition d'une **bande résiliente de désolidarisation**.

L'entraxe des montants sera conforme au système mis en œuvre et adapté au nombre de parements.

L'âme de cloison recevra un **isolant en laine minérale semi-rigide** d'épaisseur adaptée sur toute la hauteur de la cloison.

Épaisseur indicative de cloison finie : **environ 120 mm**.

###### **3.1.4.1.2. Sous plancher technique - Partie basse**

La partie de cloison située **sous le niveau du plancher technique** sera constituée de :

- Double parement en plaques fibres-gypse type Fermacell ou équivalent, épaisseur minimale 12,5 mm par plaque, de chaque côté de l'ossature
- Laine minérale en remplissage de cloison

Cette zone sera conçue pour permettre la **fixation d'une cornière métallique support du plancher technique** par le lot MENUISERIE BOIS.

À cet effet :

- L'ossature recevra une traverse métallique de renfort positionnée à l'emplacement de la cornière
- La cornière sera fixée dans les montants et traverses métalliques ainsi que dans les parements fibres-gypse

L'ossature sera **renforcée en partie basse afin de reprendre les efforts transmis par le plancher technique**.

#### 3.1.4.1.3. au-dessus du plancher technique - Partie haute

La partie de cloison située **au-dessus du plancher technique** sera constituée de :

- Double parement en plaques de plâtre BA13, de chaque côté de l'ossature
- Laine minérale en remplissage

Les joints seront traités conformément aux prescriptions du système et les parements préparés pour recevoir les finitions prévues au lot peinture.

#### 3.1.4.1.4. Sujétions comprises

Les prestations comprennent notamment :

- Tous renforts nécessaires dans l'ossature
- Traverses métalliques pour fixation des équipements
- Découpes et adaptations aux réseaux et au plancher technique
- Traitement des raccords aux parois existantes
- Bandes résilientes et joints périphériques
- Toutes sujétions nécessaires au parfait achèvement de l'ouvrage.

Localisation : **BRIA**

Quantité placo : **24 m<sup>2</sup>**

Quantité Gypse : **5.50m<sup>2</sup>**

### 3.1.4.2. **Cloisons de distribution sur ossature métallique – Cloison plaques de plâtre**

#### 3.1.4.2.1. Cloisonnement du WC

Cloison de distribution de 70mm d'épaisseur avec isolant.

Localisation : **rangement/SAR - WC**

Quantité : **2.20 m<sup>2</sup>**

#### 3.1.4.2.2. Fermeture porte

Cloison de distribution avec isolant. Epaisseur adapté à cloison maçonné existante.

Localisation : **entre WC et Repos**

Quantité : **2.20 m<sup>2</sup>**

### 3.1.4.3. **Doublages sur ossature – Salle d'eau**

#### 3.1.4.3.1. Zones de douche – parois directement exposées à l'eau

Fourniture et pose de panneaux de construction pour locaux humides, type Jackoboard ou équivalent, adaptés aux parois en contact direct avec l'eau.

Les panneaux seront :

- Compatibles avec la pose de revêtements céramiques
- Résistants à l'eau et imputrescibles
- Fixés sur ossature métallique M70 entraxe 40cm

La mise en œuvre comprendra :

- Traitement des joints et raccords avec bandes et produits adaptés au système
- Traitement des angles et traversées éventuelles
- Toutes sujétions nécessaires à la parfaite étanchéité du support.

**Localisation :** parois de douche de la salle d'eau

**Quantité indicative :** 7 m<sup>2</sup>

#### 3.1.4.3.2. Zones de salle d'eau hors projection directe d'eau

Fourniture et pose de **plaques de plâtre hydrofuges type H1** sur ossature existante.

Les plaques seront fixées conformément aux prescriptions du fabricant et recevront :

- Bandes à joint hydrofuges
- Enduits adaptés aux locaux humides.

Les parements seront préparés pour recevoir les finitions prévues.

**Localisation :** zones de salle d'eau non directement exposées aux projections d'eau

**Quantité indicative :** 7 m<sup>2</sup>

### 3.1.5. **Faux plafond**

La mise en œuvre sera conforme aux règles professionnelles et aux prescriptions du **NF DTU 58.1**, ainsi qu'aux recommandations des fabricants.

La mise en œuvre comprendra :

- Pose de cornières de rive périphériques
- Mise à niveau de l'ossature
- Découpes nécessaires autour des réseaux et équipements
- Ajustement en rives.

#### 3.1.5.1. **Faux plafond 600x600**

Les travaux comprennent la **fourniture et la pose d'un faux plafond** dans le local WC.

##### 3.1.5.1.1. Ossature

L'ossature sera composée de profilés métalliques galvanisés laqués, formant une trame **600 × 600 mm**.

Les éléments comprendront :

- Profilés porteurs
- Entretoises
- Cornières périphériques fixées sur les parois
- Suspentes réglables adaptées au support.

La planéité et l'alignement de l'ensemble devront être conformes aux tolérances du DTU.

#### 3.1.5.1.2. Dalles de plafond

Les dalles seront :

- De format 600 × 600 mm
- Démontables
- Adaptées aux WC

Caractéristiques minimales :

- Résistance à l'humidité  $\geq 90\%$  HR
- Réaction au feu conforme aux exigences réglementaires (Euroclasse adaptée)
- Surface lessivable.

Les dalles seront posées dans l'ossature apparente et resteront **démontables pour l'accès aux réseaux techniques**.

- Localisation : WC
- Quantité : 2.20m<sup>2</sup>

#### 3.1.5.2. **Raccords au plafond existant**

Réalisation des raccords nécessaires : soffites, bandes, **reprises d'ossature** (ancien raccord de cloison/plafond), ajustements divers.

#### 3.1.5.3. **Faux-plafond démontable – Remplacements**

Remplacement de dalles existantes :

- Dalles 120 × 60 cm
  - Quantité : 15
  - Localisation : à définir sur place
- Dalles 60 × 60 cm (identique à existant)
  - Quantité : 10
  - Localisation : à définir sur place
- Dalles 60× 60 cm (hydrofuge)
  - Quantité : couvrant salle de bain
  - Localisation : SDB

## 3.2. PEINTURE

### 3.2.1. OBJET

Comprend l'ensemble des travaux de **préparation des supports**, de **mise en peinture des parois verticales et horizontales**, de **traitement des locaux humides**, ainsi que toutes les **reprises et finitions** consécutives aux travaux des autres corps d'état, dans des locaux à usage de **bureaux occupés**.

Les travaux devront être exécutés de manière à garantir :

- La qualité des finitions,
- La durabilité des ouvrages,
- La continuité d'exploitation des locaux adjacents,
- L'absence de nuisances incompatibles avec l'activité des usagers.

« Les travaux seront réalisés conformément aux dispositions du **LOT 00 – Dispositions générales** ».

#### **3.2.2. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE – RÉGLEMENTATION**

Les travaux seront exécutés conformément :

- Aux DTU et règles professionnelles applicables aux travaux de peinture (référentiels professionnels en vigueur),
- Aux prescriptions des fabricants de peintures, enduits et impressions,
- Aux normes NF relatives aux produits de peinture,
- Au Code du Travail (hygiène, sécurité, conditions de travail en site occupé),
- Aux exigences spécifiques du site protégé DGAC,
- Aux prescriptions de la Maîtrise d'Œuvre.

Les produits utilisés devront être :

- Compatibles avec les supports,
- Adaptés à un usage tertiaire,
- À faible émission de COV, compatibles avec des locaux occupés.

#### **3.2.3. SUJÉTIONS GÉNÉRALES D'EXÉCUTION**

##### **3.2.3.1. Conditions de chantier**

- Chantier réalisé en site occupé.
- Organisation des travaux par zones, en concertation avec la MOE.
- Interdiction de bloquer les circulations ou d'entraver l'activité des usagers.

##### **3.2.3.2. 3.2 Protections**

Avant toute intervention, l'entreprise devra assurer :

- La protection complète des sols,
- La protection des menuiseries intérieures et extérieures,
- La protection des appareillages électriques, sanitaires et équipements,
- La protection des faux plafonds et mobiliers conservés.

Les protections seront maintenues jusqu'à l'achèvement complet des travaux.

#### **3.2.4. PRÉPARATION DES SUPPORTS**

### 3.2.4.1. Principes généraux

Aucune mise en peinture ne pourra être réalisée sans une **préparation complète et conforme des supports**.

La préparation comprendra notamment :

- Nettoyage et dépoussiérage,
- Rebouchage des trous et fissures,
- Reprise des défauts de planéité,
- Ponçage et égrenage,
- Élimination des parties non adhérentes.

### 3.2.4.2. Supports en plaques de plâtre – ouvrages neufs

- Traitement des joints et vis conformément aux règles professionnelles,
- Enduit de lissage,
- Ponçage soigné,
- Application d'une couche d'impression adaptée,
- Application de deux couches de peinture de finition.

### 3.2.4.3. Supports en plaques de plâtre – existants

- Nettoyage et préparation ponctuelle,
- Rebouchages localisés,
- Application de **deux couches de peinture de finition**.

### 3.2.4.4. Supports béton – existants

- Dépoussiérage et nettoyage,
- Dégraissage si nécessaire,
- Reprises des défauts apparents,
- Application de **deux couches de peinture de finition** après préparation.

### 3.2.4.5. Supports parpaing – enduit moucheté existant

- Préparation des supports – cloison existante Sur les parois en maçonnerie présentant un enduit moucheté ou à relief, l'entreprise devra réaliser une préparation complète du support afin d'obtenir une surface parfaitement lisse.
- Les travaux comprendront notamment :
- Ponçage ou égrenage du support existant (ratissage su support),
- Application d'un **enduit de ratissage ou enduit de lissage en plein**,
- Reprises éventuelles et ponçage fin,
- Application d'une **impression adaptée au support**,
- Mise en peinture de finition selon prescriptions du lot peinture.
- La finition attendue est une **surface plane et lisse, sans relief apparent**, prête à recevoir une peinture de finition.

Localisation : Cloison entre Repos et Chambre

Quantité : 27m<sup>2</sup>

### **3.2.5. PEINTURES PAR LOCAUX ET USAGES**

#### **3.2.5.1. Locaux de bureaux, SAR, BRIA, chambre, repos**

- Peinture intérieure **qualité tertiaire**, lavable.
- Aspect : **mat, velours ou satiné** selon choix du Maître d'Ouvrage.
- Teintes validées par le MOA.

#### **3.2.5.2. Salle de bain – locaux humides**

Pour les murs non faïencés :

- Application d'une impression hydrofuge,
- Application de deux couches de peinture spéciale locaux humides,
- Résistance renforcée à l'humidité et aux nettoyages fréquents.

Les raccords avec faïence et plafonds devront être parfaitement étanches et soignés.

### **3.2.6. PLINTHES – ÉLÉMENTS PEINTS – FINITIONS DIVERSES**

#### **3.2.6.1. Plinthes**

- Mise en peinture des plinthes type bois MDF,
- Application de **deux couches de peinture** après impression si nécessaire,
- Finition homogène avec les parois.

#### **3.2.6.2. Raccords de sols**

Dans les zones de jonction entre deux revêtements de sol où la mise en place d'un profilé de transition aluminium n'est pas possible ou non souhaitée, le raccord sera réalisé par l'application d'une **peinture de sol de type résine époxy bi composant ou équivalent**.

Le support devra être **préparé, ragréé si nécessaire et parfaitement plan, sain et lisse**, conformément aux prescriptions du fabricant du système de peinture.

La mise en œuvre comprendra l'ensemble des **préparations, primaire éventuel et couches de finition nécessaires** pour obtenir une surface homogène, résistante et durable.

**Largeur de la bande** : selon plans ou indications de l'architecte.

**Localisation** : SAR et REPOS

**Teinte** : au choix de l'architecte.

#### **3.2.6.3. Reprises après autres corps d'état**

Le présent lot comprend toutes les **reprises de peinture** consécutives à :

- Pose ou dépose de luminaires,
- Pose d'appareillages électriques,
- Pose d'équipements sanitaires,
- Ajustements de cloisons ou menuiseries.

Aucune réserve ne sera admise pour défaut de coordination.

### **3.2.7. QUALITÉ DES PRODUITS**

Les peintures devront présenter :

- Une bonne opacité,
- Une résistance aux chocs légers et frottements,
- Une facilité d'entretien,
- Une faible odeur compatible avec des locaux occupés.

Les fiches techniques et FDES pourront être exigées par la MOE.

### **3.2.8. NETTOYAGE – RÉCEPTION**

#### **3.2.8.1. Nettoyage de fin de chantier**

- Retrait de toutes protections,
- Nettoyage complet des surfaces peintes,
- Élimination des traces, coulures, projections.

#### **3.2.8.2. Réception**

Les ouvrages devront être livrés :

- Propres,
- Parfaitement finis,
- Sans trace de reprise,
- Sans défaut d'aspect,
- Prêts à l'utilisation.

Toute non-conformité constatée à la réception devra être reprise à la charge de l'entreprise.

## **4. MENUISERIES ALUMINIUM**

### **4.1.1. OBJET DU LOT**

Le présent lot concerne l'ensemble des prestations relatives à la **dépose, fourniture, pose et finition des menuiseries extérieures en aluminium**, ainsi que la **mise en œuvre de films solaires de protection**, dans le cadre de travaux réalisés en **site occupé et protégé**, pour des locaux à usage de **bureaux**.

Des conditions d'accès avec fourniture de pièces d'identité des ouvriers seront nécessaires pour les travaux de pose de menuiserie aluminium côté piste.

Les ouvrages devront garantir :

- La continuité d'exploitation des locaux,
- La sécurité des personnes,
- La performance thermique et solaire des espaces de travail,
- La parfaite compatibilité avec les ouvrages existants.

« Les travaux seront réalisés conformément aux dispositions du **LOT 00 – Dispositions générales** ».

### **4.1.2. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE – RÉGLEMENTATION**

Les travaux seront exécutés conformément :

- Aux DTU et règles professionnelles applicables aux menuiseries extérieures aluminium, notamment :
- NF DTU 36.5 – Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures,
- Aux normes NF et EN relatives aux menuiseries et vitrages,
- Aux Avis Techniques / DTA des systèmes aluminium et vitrages,
- Aux prescriptions des fabricants,
- Au Code du Travail (sécurité, protections collectives, travail en site occupé),
- Aux exigences du site protégé DGAC,
- Aux prescriptions de la Maîtrise d'Œuvre.

L'entreprise est réputée avoir :

- Visité les lieux,
- Vérifié les dimensions existantes,
- Pris connaissance des contraintes d'exploitation et de sécurité.
- Aucune plus-value ne sera admise pour omission ou imprécision.

### **4.1.3. SUJÉTIONS GÉNÉRALES D'EXÉCUTION**

#### **4.1.3.1. Conditions de chantier**

- Travaux réalisés en site occupé, sans interruption d'activité.
- Mise en place de protections :
  - Des locaux intérieurs,
  - Des circulations,
  - Des équipements existants.
- Interventions programmées en concertation avec la MOE et l'exploitant du site.

#### 4.1.3.2. Sécurité

- Sécurisation systématique des baies durant les phases de dépose/repose.
- Aucun vide ne devra rester ouvert hors présence de l'entreprise.

#### 4.1.4. DEPOSES DES MENUISERIES EXISTANTES

La dépose comprend l'évacuation en décharge réglementaire. Elles seront réalisées sans dégradation des supports conservés (maçonnerie, doublage, sols, faux plafonds,)

- Baie fixe 110x200
  - Localisation : BRIA et SAR
  - Quantité : 2
- Porte aluminium extérieure 160x220
  - Localisation : salle pilote
  - Quantité : 1

Ces travaux sont réalisés en coordination avec l'exploitant aéroportuaire intégrant les mesures de sureté côté piste.

- Mise a disposition d'un agent de sureté de l'aéroport pendant la dépose et pose de porte/baie extérieur
  - Localisation : EXTERIEUR piste
  - Quantité : 1 personne / 1 journée (selon la durée estimée)

#### 4.1.5. FILM SOLAIRE SUR MENUISERIES EXISTANTES

Fourniture et pose d'un **film miroir** sur vitrage, type réduction du rayonnement solaire direct, posé sur les menuiseries extérieures existantes.

##### 4.1.5.1.1. Description

- Dimensions indicatives par unité : 110 × 200 cm et 160x250 cm (pour la nouvelle baie)
- Le film devra offrir :
- Contrôle solaire performant (réduction rayonnement + chaleur),
- Transmission lumineuse conforme aux espaces de travail,
- Pose sans bulles, sans défaut, à chants nets.

Localisation : **Toutes menuiseries extérieures**

Quantité : **13 unités**

#### 4.1.6. MENUISERIES ALUMINIUM NEUVES

Fourniture et pose d'une **baie fixe extérieur aluminium**, vitrage identique à l'existant, comprenant :

- Dimensions : 160 × 250 cm,
- Traverse horizontale intermédiaire,
- Vitrage isolant (caractéristiques à confirmer selon existant),
- Accessoires, fixations, calages et joints nécessaires.

Localisation : **Pilote**

Quantité : **1 unité**

#### **4.1.7. 7. POSE – FINITIONS – CALFEUTREMENTS**

##### **4.1.7.1. 7.1 Mise en œuvre**

- Pose conforme au DTU 36.5,
- Mise à niveau et aplomb parfaits,
- Fixations mécaniques adaptées au support,
- Calfeutrements périphériques :
  - Étanchéité à l'air,
  - Étanchéité à l'eau,
  - Finitions propres côté intérieur et extérieur.

#### **4.1.8. 8. ESSAIS – RÉCEPTION**

Avant réception, l'entreprise devra :

- Vérifier le bon fonctionnement des ouvrages,
- Contrôler l'étanchéité visuelle et fonctionnelle,
- Nettoyer intégralement les menuiseries et vitrages,
- Retirer toutes protections.

Les ouvrages devront être livrés :

- Propres,
- Fonctionnels,
- Sans réserve.

#### **4.1.9. 9. DOCUMENTS À FOURNIR – DOE**

À la réception, l'entreprise remettra :

- Fiches techniques des menuiseries et films solaires,
- Notices d'entretien,
- Garanties fabricants,

PV de conformité si requis.

## **5. MENUISERIE BOIS, ET MOBILIERS**

### **5.1.1. OBJET DU LOT**

Le présent lot concerne l'ensemble des ouvrages de menuiserie intérieure bois, la fourniture et pose de blocs-portes, ainsi que la fabrication, fourniture et installation de mobilier sur mesure, incluant la kitchenette équipée, les stores intérieurs, et les accessoires associés, nécessaires à l'aménagement de locaux à usage de bureaux occupés.

« Les travaux seront réalisés conformément aux dispositions du **LOT 00 – Dispositions générales** ».

### **5.1.2. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE – RÉGLEMENTATION**

Les ouvrages seront exécutés conformément :

- Aux DTU et règles professionnelles applicables aux ouvrages de menuiserie intérieure,
- Aux normes NF relatives aux blocs-portes et quincailleries,
- Aux prescriptions des fabricants,
- Aux Avis Techniques / DTA des matériaux et systèmes employés,
- Au Code du Travail (sécurité, ergonomie, usage en locaux professionnels),
- Aux exigences de réaction au feu applicables aux établissements recevant des travailleurs (si exigées par le site),
- Aux prescriptions spécifiques du Maître d'Ouvrage et du site DGAC.

L'entreprise est réputée avoir pris connaissance :

- Des lieux,
- Des contraintes d'exploitation,
- Des interfaces avec les autres corps d'état.

Aucune plus-value ne sera admise pour omission ou mauvaise interprétation.

### **5.1.3. SUJÉTIONS GÉNÉRALES D'EXÉCUTION**

#### **5.1.3.1. Conditions de chantier**

- Chantier réalisé en **site occupé**.
- Interventions organisées pour limiter :
  - Nuisances sonores,
  - Encombrement des circulations,
  - Immobilisation des locaux.
- Protection systématique des sols, cloisons, équipements existants.

#### **5.1.3.2. Qualité d'exécution**

- Tous les ouvrages devront être :
  - Parfaitement d'aplomb et de niveau,
  - Sans jeu, sans défaut visuel,
  - Parfaitement fonctionnels dès la réception.

- Les chants, coupes, assemblages et finitions devront être **propres et soignés**, sans reprise ultérieure.

Le mobilier de bureau (Plateaux et chaises) dans la salle SAR et le BRIA ne font pas parti de l'appel d'offre.

#### **5.1.4. FAUX PLANCHER TECHNIQUE**

##### **5.1.4.1. Remplacement de dalles**

- Remplacement des dalles 600x600 ép. 38mm avec revêtement linoléum type GAMMABOX 38 M1 ou équivalent.

**Quantité :** 10 unités (remplacement ponctuel, emplacement défini par l'Architecte). Prix définit à l'unité

**Option :** 80 unités en cas de remplacement complet de la zone concernée.

##### **5.1.4.2. Exigences techniques**

Les plaques de plancher technique fournies devront être :

- Strictement compatibles avec la structure existante (plots, appuis, système de support),
- Dalle module 600x600 ép 38mm avec revêtement linoléum (modèle identique à existant)
- Conformes aux charges d'exploitation prévues dans les locaux (bureaux et locaux techniques),
- Adaptées aux exigences éventuelles en matière de :
  - Réaction au feu (classement demandé par le Maître d'Ouvrage),
  - Acoustique,
  - Stabilité dimensionnelle,
  - Résistance mécanique (charges roulantes, piétinement, mobilier sur roulettes).

##### **5.1.4.3. Mise en œuvre**

La prestation comprendra :

- La dépose des dalles existantes,
- L'évacuation en décharge agréée si demandé,
- La vérification de la planéité et de l'état des plots/supports,
- La fourniture et pose des nouvelles plaques,
- Les réglages d'altimétrie nécessaires pour garantir un niveau constant,
- Le contrôle de la stabilité et de l'appui en périphérie.

##### **5.1.4.4. Finition et contrôle**

- Les plaques devront être posées à niveau, sans jeu, sans bruit parasite et sans mouvement au passage.
- Tous les couvercles, trappes techniques, et zones d'accès devront rester pleinement fonctionnels.
- Un contrôle de conformité pourra être réalisé avec le Maître d'Ouvrage.

### **5.1.5. ADAPTATION PLANCHER TECHNIQUE**

Les cloisons placo (BRIA/SAR) & (BRIA/REPOS) ne peuvent pas être fixées directement sur le plancher technique existant.

Les cloisons placo sur ossature métallique descendent **sous le plancher technique**. Les dalles 600x600 existantes sont redécoupées et adaptées au nouveau cloisonnement. Le plancher technique doit garder le **caractère démontable et amovible des dalles du plancher technique** après mise en œuvre des cloisons.

Les travaux comprennent deux systèmes à adapter en fonction des contraintes.

- Mise en place d'une cornière métallique horizontale fixée sur la cloison, destinée à servir de support aux dalles du plancher technique.
- Fixations adaptées à la nature de la cloison et dimensionnée pour reprendre les charges permanentes et d'exploitation du plancher,
- Fixations réalisées dans l'ossature métallique ou dans un renfort intégré - fixation sur plâtre interdit.
- Mise en place de chandelles réglables support de dalle sous les forts appuis (sous meubles par exemple)
- Dépose des traverses intermédiaires au droit des cloisons ou utilisation en renfort.
- Découpe des dalles du plancher technique (épaisseur : environ 40mm – revêtement : environ 7mm) afin de conserver leur caractère amovible.
- Réparation des petits trous de fixation dans les dalles du plancher technique par un silicone adéquate.

### **5.1.6. PORTE BOIS**

#### **5.1.6.1. Principes généraux**

Fourniture et pose de blocs-portes intérieurs complets, avec ensemble de quincaillerie comprenant poignées, rosaces et accessoires, de caractéristiques esthétiques et finition identiques à l'existant., comprenant :

- Vantail,
- Huisserie,
- Couvre-joints,
- Quincailleries,
- Joints,
- Réglages et finitions.

Les blocs-portes seront adaptés à un usage tertiaire intensif.

#### **5.1.6.2. Blocs-portes 83x204cm**

- À clé
- Quantité : 1
- Localisation : rangement

#### **5.1.6.3. Blocs-portes 83x204cm**

- Quantité : 3 unités
- Serrure :
  - **Chambre / SdB** - *Serrure à condamnation int. avec décondamnation ext.*

- **WC - Condamnation classique (type sanitaire)**
- Localisation : chambre, WC, salle de bain

Dont : 1 bloc-porte hydrofuge, insensible à l'humidité, pour la SDB.

#### **5.1.6.4. Blocs-portes 93x204cm CF 1/2H + ferme porte**

Les blocs-portes recevant un contrôle d'accès devront intégrer les renforts, réservations et sujétions nécessaires à la pose des équipements du lot électricité.

- Quantité : 1 unité
- Localisation : repos, SAR / couloir
- Serrurerie adaptée à l'usage (passage libre, condamnation, clé selon affectation)

Classement feu : CF 1/2 heure.

#### **5.1.6.5. Blocs-portes 93x204cm**

- Quantité : 2 unités
- Localisation : repos, SAR

Serrurerie adaptée à l'usage (passage libre, condamnation, clé selon affectation)

Porte salle SAR : serrure à clé

#### **5.1.6.6. Mise en œuvre**

Pose après achèvement des cloisons et avant peinture finale.

Jeux périphériques réguliers.

Réglage des paumelles et fermetures.

Protection des ouvrages jusqu'à réception.

### **5.1.7. MOBILIER SUR MESURE**

#### **5.1.7.1. Exigences générales**

- Mobilier destiné à un usage professionnel quotidien.
- Matériaux résistants aux chocs, à l'usure et aux nettoyages fréquents.
- Plans et échantillons obligatoirement soumis à validation du MOA avant fabrication.
- Fabrication en atelier, livraison et pose comprises.

#### **5.1.7.2. TABLE CAFE SUR MESURE – BRIA**

##### **5.1.7.2.1. Description**

Fourniture, fabrication et pose d'une **table café sur mesure**, implantée entre poteaux béton sur allège existants.

**Dimensions finies :**

- Longueur : 1,10 m

- Profondeur : 0,83 m
- Hauteur : 1,75 m

#### 5.1.7.2.2. Constitution

- Structure en panneaux stratifiés décor :
  - Épaisseur **19 mm minimum**,
  - Haute résistance à l'abrasion.
- **Deux tablettes** en stratifié.
- Chants ABS **2 mm** sur toutes arêtes visibles.
- Montants verticaux renforcés assurant la stabilité.
- Fixations invisibles.

#### 5.1.7.2.3. Mise en œuvre

- Assemblage en atelier ou sur site.
- Pose sur site avec réglage de l'aplomb.
- Ancrage au sol ou au mur si nécessaire pour la sécurité.
- Nettoyage et protection finale.

### 5.1.7.3. KITCHENETTE SUR MESURE

#### 5.1.7.3.1. Description générale

Fourniture et installation d'une **kitchenette complète**, longueur totale **1,80 m**, profondeur **0,65 m**, comprenant meubles, équipements, crédence et intégration des réseaux.

L'entreprise assurera la fourniture et l'installation d'une kitchenette composée de :

#### 5.1.7.3.2. Éléments bas (2 modules)

**Meuble bas 2 ouvrants** (portes battantes, étagère intérieure).

**Meuble bas 1 ouvrant + 1 tiroir supérieur** (coulisses métal, fermeture douce recommandée).

- Profondeur : 0,65 m
- Longueur totale assemblée : 1,80 m
- Plan de travail stratifié assorti et étagère intérieure.
- Plinthe assortie, hauteur standard 10 à 15 cm.

#### 5.1.7.3.3. Élément haut (1 module)

- Meuble haut 1 ouvrant vers le haut avec étagère intérieure,
- Largeur adaptée à la composition (environ 60 à 90 cm),
- Fixations invisibles, chevilles renforcées.

#### 5.1.7.3.4. Équipements intégrés

##### ***Bloc évier***

- Évier inox 1 bac sans égouttoir ou selon choix MOA.
- Mitigeur standard.

- Découpe du plan de travail incluse.

### ***Crédence***

- Crédence stratifiée ou inox longueur 1,80 m,
- Hauteur 40 à 60 cm selon projet,
- Collage propre sur mur préparé.

#### **5.1.7.3.5. Mise en œuvre**

- Assemblage des modules bas et haut y compris éléments d'étanchéité.
- Pose du plan de travail et découpes techniques.
- Raccordements :
  - Évacuation EU,
  - Alimentation EF/EC,
- Vérification du niveau, réglage des pieds, alignement des façades.
- Pose de la crédence (collage ou vissage selon matériau).
- Nettoyage et finitions.

#### **5.1.7.3.6. Exigences techniques**

- Stratifié haute résistance  $\geq 0,8$  mm.
- Chants ABS 2 mm pour durabilité.
- Ferrures acier, charnières type Clip-on.
- Fermeture douce recommandée.
- Matériaux conformes aux usages tertiaires (locaux bureaux).
- Plans et échantillons validés par le Maître d'Ouvrage avant fabrication.

### **5.1.8. EQUIPEMENTS DIVERS :**

#### **5.1.8.1. Stores enrouleurs de bureau**

##### **5.1.8.1.1. Description générale**

Fourniture et pose de **stores enrouleurs intérieur** destiné à un **local de bureau**, assurant maîtrise de la luminosité et réduction de l'éblouissement. Les stores manuels ne devront pas dépasser une largeur unitaire d'environ 2,50 m

##### **5.1.8.1.2. Caractéristiques techniques**

Le store devra présenter les caractéristiques suivantes :

- Type : store enrouleur manuel à chaînette.
- Toile technique tamisante ou screen (3 % ou 5 % d'ouverture selon orientation).
- Résistance solaire adaptée aux locaux tertiaires : facteur solaire  $g \leq 0,40$  recommandé.
- Classement feu : M1 ou B-s1,d0 selon réglementation bâtiment public (si applicable).
- Tube enrouleur aluminium Ø adapté à la largeur.
- Coulisses ou guides latéraux optionnels (selon nécessité).
- Barre de charge aluminium en partie basse.

- Teinte : gris
- Dimensions : à définir en fonction des ouvertures extérieures
- Localisation : Repos, BRIA et SAR

#### 5.1.8.1.3. Mise en œuvre

- Fixation plafond ou mural selon plans d'exécution.
- Vérification de l'équerrage et du niveau.
- Pose soignée de la chaînette (côté défini par MOA).
- Tension régulière de la toile, absence de plis.
- Essais de fonctionnement.

#### 5.1.8.1.4. Exigences particulières

- Produit adapté à un usage fréquent (environnement bureautique).
- Toiles résistantes aux UV et faciles à nettoyer.
- Conformité CE – Stores intérieurs.

### 5.1.8.2. **Store enrouleur pour « CHAMBRE »**

Fourniture et pose de **store enrouleur intérieur** pour chambre, assurant confort visuel, obscurcissement et intimité.

#### 5.1.8.2.1. Caractéristiques techniques

Le store devra comporter :

- Toile assombrissant totale (occultation 100%) pour chambre
- Tissu polyester ou fibre technique anti-déformation.
- Tube enrouleur aluminium dimensionné à la largeur.
- Barre de charge aluminium avec embouts assortis.
- Chaînette manuelle (ou motorisation en option).
- Largeur : à définir en fonction dans la chambre
- Fixation murale ou plafond.
- Localisation : Chambre

#### 5.1.8.2.2. Mise en œuvre

- Pose nivelée garantissant une descente parfaitement droite.
- Fixations adaptées au support (béton, placo, bois).
- Vérification de la tension finale de la toile.
- Essai de fonctionnement avec utilisateur.

#### 5.1.8.2.3. Exigences particulières

- Stores adaptés à un usage quotidien.
- Nettoyage facile (toile anti-poussière recommandée).
- Coloris validés par la Maîtrise d'Ouvrage.

### 5.1.9. **RÉCEPTION – DOE**

À la réception, l'entreprise remettra :

- Fiches techniques des blocs-portes, mobiliers et stores,
- Notices d'entretien,
- Garanties fabricants,
- Plans ou schémas de principe du mobilier sur mesure.

Les ouvrages devront être livrés **propres, réglés, fonctionnels**, sans réserve.